



Vaccination: La Commission appelle à renforcer la coopération à l'échelle de l'UE afin de lutter contre les maladies pour lesquelles il existe une prévention

Bruxelles, le 26 avril 2018

Vaccination: La Commission appelle à renforcer la coopération à l'échelle de l'UE afin de lutter contre les maladies pour lesquelles il existe une prévention

Aujourd'hui, la Commission publie un ensemble de recommandations sur la façon dont l'UE peut renforcer la coopération dans la lutte contre les maladies à prévention vaccinale. Elles font suite à l'appel lancé par président Juncker, dans son [discours de 2017 sur l'état de l'Union](#), pour que des mesures soient prises afin d'améliorer la couverture vaccinale et garantir que tout un chacun dans l'UE a accès aux vaccins.

Vytenis **Andriukaitis**, commissaire pour la santé et la sécurité alimentaire, a déclaré: «*La vaccination compte parmi les mesures de santé publique les plus efficaces et les plus rentables mises au point au XXe siècle. En tant que médecin, j'estime qu'il est décourageant de voir des enfants mourir en raison d'une faible adhésion, de réticences à l'égard des vaccins, ou des pénuries de vaccins. Les maladies infectieuses ne sont pas confinées à l'intérieur des frontières nationales. La faiblesse d'un État membre en matière d'immunisation met en péril la santé et la sécurité des citoyens dans l'ensemble de l'UE. Coopérer dans ce domaine est dans notre intérêt à tous. Protégeons nos enfants, vaccinons-les!*»

La vaccination permet de sauver entre un et trois millions de vies chaque année dans le monde. D'après l'Organisation mondiale de la santé, les vaccins sauveront 25 millions de vies supplémentaires au cours de la décennie à venir. Et pourtant, selon l'[ECDC](#), plusieurs pays de l'UE font face à des épidémies sans précédent de rougeole et à une résurgence d'autres maladies à prévention vaccinale en raison de l'insuffisance de la couverture vaccinale, et des enfants et des adultes continuent de mourir de ces maladies.

Les recommandations sont axées sur trois grands piliers d'action: 1. Lutte contre les réticences à l'égard des vaccins et amélioration de la couverture vaccinale; 2. Politiques de vaccination durables dans l'UE; et 3. Coordination à l'échelle de l'UE et contribution à la santé dans le monde.

La proposition appelle la Commission et les États membres à prendre 20 mesures, notamment:

- Élaborer et mettre en œuvre des **plans de vaccination nationaux et/ou régionaux** d'ici à 2020, avec pour objectif une couverture vaccinale contre la rougeole d'au moins 95 %.
- Introduire des **contrôles de routine** du statut vaccinal et de possibilités régulières de se faire vacciner à différentes étapes de la vie, par exemple dans les écoles et sur les lieux de travail;
- Présenter des options pour une **carte de vaccination** commune qui puisse être partagée par voie électronique à travers les frontières;
- Mettre en place un **portail européen d'information sur la vaccination** d'ici à 2019 pour fournir des données en ligne, objectives, transparentes et actualisées sur les bénéfices et l'innocuité des vaccins;
- Atténuer les risques de pénuries en mettant au point un **entrepôt de données de l'UE** virtuel contenant des informations sur les stocks de vaccins et les besoins en la matière afin de faciliter l'échange volontaire d'informations sur les approvisionnements disponibles et les pénuries de vaccins indispensables;
- Doter tous les **professionnels de la santé** de la formation nécessaire pour administrer des vaccins en toute confiance et faire face aux réticences;
- Réunir une **coalition pour la vaccination** rassemblant les associations européennes des professionnels de la santé ainsi que les associations d'étudiants pertinentes dans le domaine, pour fournir des informations précises au public, lutter contre les idées reçues et échanger des bonnes pratiques;
- Établir un **système européen de partage d'informations** pour recueillir des connaissances et élaborer des lignes directrices pour un calendrier européen des vaccinations de base d'ici à 2020 indiquant les doses et les âges sur lesquels l'ensemble des États membres s'accorderont;

- Renforcer les partenariats et la collaboration en matière de vaccination avec les **partenaires internationaux**.

État des lieux: principales lacunes en matière de vaccination dans l'UE

D'après les dernières données recueillies par le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), les cas de rougeole continuent à augmenter dans un certain nombre de pays de l'UE et de l'EEE. Au cours de la période de 12 mois comprise entre le 1er mars 2017 et le 28 février 2018, 14 813 cas de rougeole ont été signalés par le système européen de surveillance. Sur ces cas, pour lesquels le statut vaccinal était connu, 86 % concernaient des personnes non vaccinées. En outre, l'ECDC estime qu'au moins 40 000 personnes meurent chaque année de la grippe, en partie à cause de la faible couverture vaccinale.

Prochaines étapes

La proposition de la Commission sera examinée par le Conseil, en vue de son adoption avant la fin 2018 et de son entrée en vigueur immédiate. Par la suite, la Commission fera rapport tous les trois ans sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la recommandation. La Commission élaborera également, dans le cadre du processus sur l'[état de la santé dans l'UE](#), un rapport sur «L'état de la confiance dans les vaccins dans l'UE», afin de suivre les comportements en matière de vaccination.

Historique du dossier

Dans son [discours de 2017 sur l'état de l'Union](#), le président Jean-Claude **Juncker** a affirmé: «*Dans une Union où tous sont égaux, il ne peut y avoir de citoyens de seconde classe. Il est inacceptable qu'en 2017, des enfants meurent encore de maladies qui auraient dû être éradiquées depuis longtemps en Europe. (...) Pas de si, ni de mais qui tiennent. (...) En Europe, on ne peut pas accepter des morts quand elles peuvent être évitées.*

Les recommandations de la Commission sur les maladies à prévention vaccinale se fondent sur un certain nombre de politiques et de projets européens existants dans le domaine de la vaccination. En font partie la recommandation du Conseil concernant la vaccination contre la grippe saisonnière de 2009, l'accord de passation conjointe de marché établi par la décision n° 1082/2013/UE relative aux menaces transfrontières graves sur la santé et une action commune sur la vaccination cofinancée par le programme «Santé» 2014-2020, qui débutera dans les prochains mois, avec pour objet notamment de répondre aux réticences à l'égard des vaccins.

Pour en savoir plus

Voir [MEMO](#)

[Vaccination - Vue d'ensemble](#)

Suivez-nous sur Twitter: [@EU_Health](#), [@V_Andriukaitis](#) #vaccineswork and #EUvaccines

IP/18/3457

Personnes de contact pour la presse:

[Anca PADURARU](#) (+ 32 2 299 12 69)

[Aikaterini APOSTOLA](#) (+32 2 298 76 24)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)